Le bocage de l'Agglomération de Concarneau et du Pays Fouesnantais
hors versant de l'Odet

Lettre #1 **Juin 2024**

Pourquoi s'intéresser au bocage ?

Au travers du programme Breizh Bocage, Concarneau Cornouaille Agglomération et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais soutiennent les projets de création de haies bocagères. Les agriculteurs peuvent bénéficier d'un financement à 100% pour des aménagements qui limitent la pollution de l'eau et l'érosion des sols par ruissellement.

Tout au long de notre histoire, le bocage a façonné notre paysage, structuré nos exploitations, apporté une ressource à son propriétaire.

Il joue un **rôle hydraulique primordial** et il représente **un réservoir de biodiversité inestimable**. Pour toutes ses raisons, il est apparu à nos deux collectivités que le bocage était un axe de travail essentiel à nos politiques environnementales. C'est pourquoi nous avons souhaité répondre à l'**appel à projet Breizh Bocage.**

Ce programme consiste à **restaurer un maillage de haies denses et gérées durablement**.

Au cours de l'année 2023, nous avons travaillé à la définition d'une stratégie territoriale autour des **4 axes de travail suivants :**

- **PLANTER :** créer de nouveaux linéaires de haies, sur talus ou à plat. Restaurer les linéaires dégradés, en replantant sur les vieux talus, ou en remplaçant les arbres abimés.
- **GÉRER :** inciter à adopter de bonnes pratiques de gestion, au pied de l'arbre, et sans mécanisation.
- **VALORISER :** promouvoir un débouché pour le bois bocager pour sa valeur énergétique, le paillage, le bois d'œuvre ...
- **PROTÉGER :** préserver l'existant via les documents d'urbanisme.

La haie est souvent perçue comme une contrainte dans le contexte agronomique et démographique Breton. Elle doit **devenir un atout intégré dans le système d'exploitation**. C'est l'objectif collectif que nous visons. Les premiers travaux de plantation débuteront à l'automne 2024.

Christian Rivière
Vice-Président de la CCPF
en charge de l'eau, de l'assainissement
et de l'environnement

Guy Pagnard
Vice-Président de CCA
en charge de l'Eau
et de l'Assainissement

SAGE Sud Cornouaille | www.sage-sud-cornouaille.fr

Breizh Bocage

Pays Fouesnantais Communauté de Communes

CCA Agglomération Concarneau Cornouaille

Le bocage, un outil multifonctions

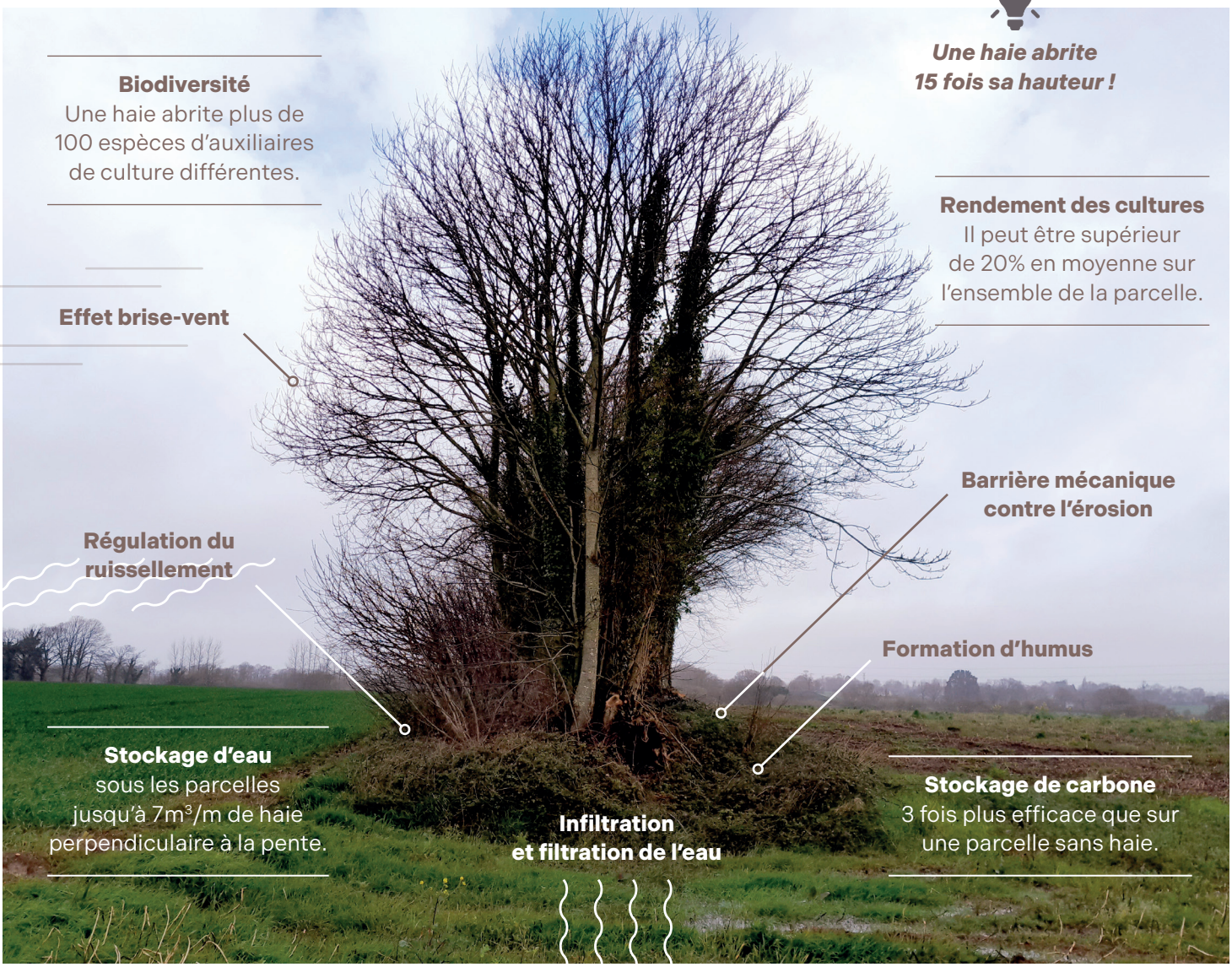

Source : INRA

État des lieux d'un maillage menacé

Difficile de savoir à quelle vitesse exacte le bocage s'érode, mais en France, plusieurs sources s'accordent sur un linéaire de plus de 10 000 km de talus qui disparaitrait chaque année.

En Baie de la Forêt, le linéaire de bocage présent est estimé à 66.8 m/Ha, contre 72.5 m/Ha en Finistère, et 71.7 m/Ha à l'échelle régionale. Malgré de fortes disparités, le territoire présente donc une densité bocagère relativement faible.

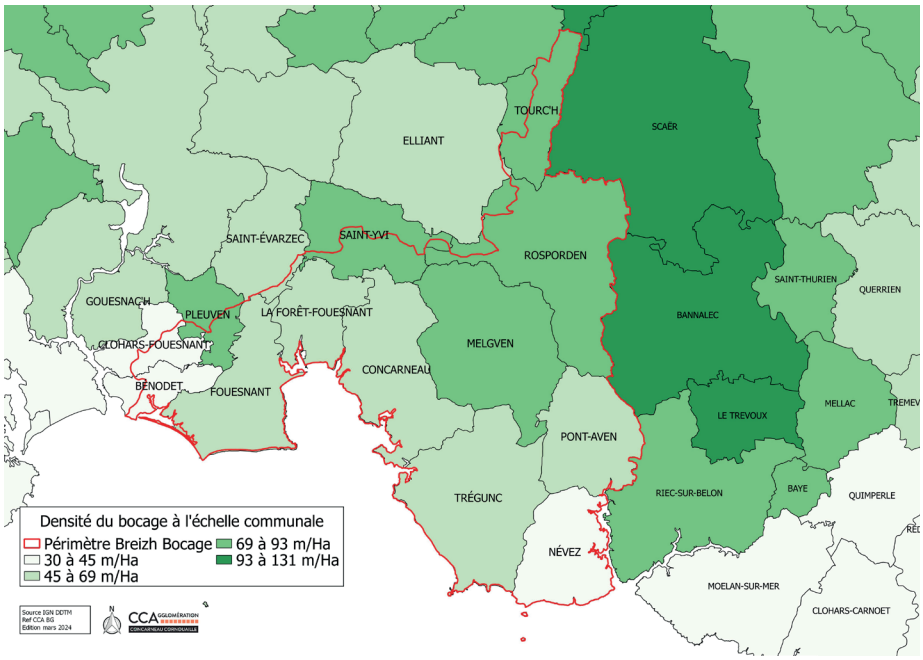

PLANTER : lancement des travaux de plantation dès cet automne

Le territoire concerné est celui de CCA et de la CCPF hors bassin de l'Odet. Sur les communes localisées sur le versant de l'Odet, c'est le SIVALODET qui porte le programme Breizh Bocage.

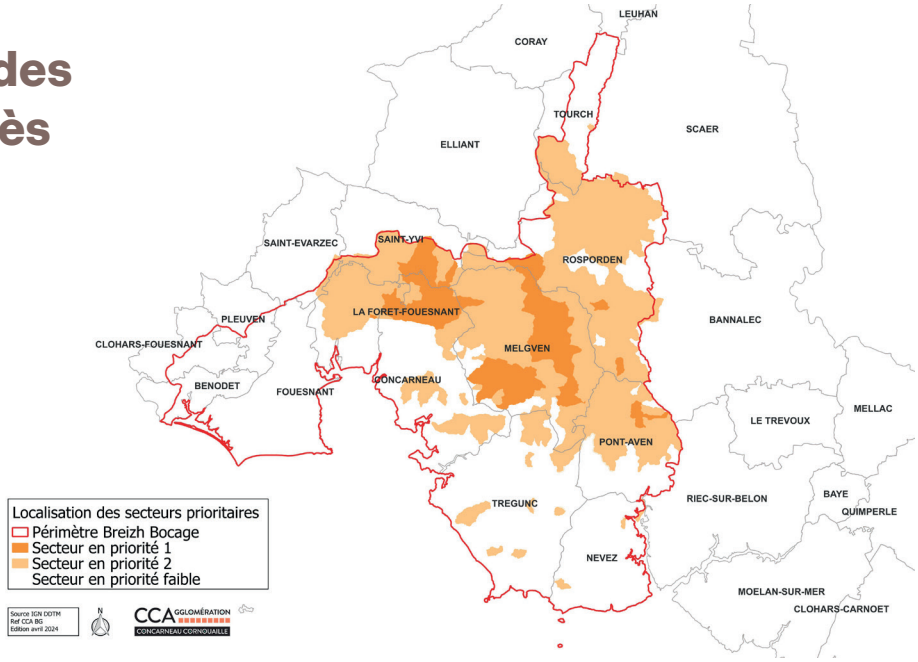

Concarneau Cornouaille Agglomération en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Fouesnantais, s'est fixée comme objectif de créer 5 km de bocage par an.

En 2024, le calendrier de travail est le suivant :

• Au printemps : contact avec les exploitants, localisation des travaux et signature des conventions.

• Réunion du Comité de pilotage pour valider les projets de l'année.

• Réalisation des travaux à l'automne : haies sur talus ou à plat, talus nus, billons.

Les travaux seront pris en charge à 100 % par la collectivité. **Une participation en nature des exploitants sera demandée : préparation du sol, apport de paillage....**

La collectivité s'est fixée des règles pour sélectionner les dossiers :

• La priorité sera donnée aux secteurs en priorité 1 et 2. Ce sont les territoires liés au Plan Algues Vertes, au risque inondation, à dominante agricole...

• 75 % des talus créés seront perpendiculaires à la pente pour une action antiérosive.

• Un maximum de 5 km de haies sera planté chaque année.

Contact :

Brice GUESDON
06 46 56 24 80
brice.guesdon@cca.bzh

GÉRER : Focus sur les MAEC

Afin de faciliter l'adoption de pratiques de gestion durable des haies, les agriculteurs peuvent bénéficier d'une aide financière via les MAEC, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

En contrepartie d'une rémunération fixée à 0.80 €/ml/an, l'exploitant s'engage à respecter le cahier des charges de la MAEC pendant 5 ans. Sous cette condition, pour 1 km de haie engagée, l'exploitant perçoit une indemnité de 800 € / an, c'est-à-dire 4 000 € sur la durée du contrat.

Le cahier des charges de la MAEC en 3 points clés :

1. Entretenir les 2 côtés de la haie.

2. Mécanisation interdite : entretien uniquement à la tronçonneuse.

3. Une seule taille sur les 5 ans.

Contact :

Pierre HOMMET, Technicien agro-environnement
06 14 07 82 59
pierre.hommet@cca.bzh

VALORISER : La SCIC Énergie Bois Sud Cornouaille, un modèle de développement associant performance environnementale et économique

La SCIC Énergie Bois Sud Cornouaille, créée en 2012, organise un circuit court de la filière bois énergie, en s'adaptant au potentiel local. Ce modèle territorial permet le développement de filières courtes d'approvisionnement, tout en garantissant une stabilité des prix et une gestion durable de la ressource. Elle offre également une opportunité de développement d'activités économiques locales génératrices d'emploi.

La SCIC est une société coopérative gérée par un conseil d'administration constitué d'élus, d'agriculteurs, d'entreprises de travaux agricoles, de groupements forestiers. Les sociétaires de la SCIC peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et administratif. Pour les exploitants agricoles, l'intérêt est multiple :

- Diversification du revenu.
- Création de nouveaux débouchés.
- Opportunité d'une autonomie énergétique.
- Préservation et développement du bocage et du boisement des parcelles agricoles.
- Promotion de l'agroforesterie et de l'agro écologie.
- Lutte contre l'érosion des sols.
- Maintien et développement de la biodiversité.
- Lutte contre la pollution de l'eau.
- Impact positif sur l'emploi et l'économie dans les territoires ruraux.

Contacts :

Sergueï Ingert
06 37 79 89 31
serguei.ingert@energiesbois29.org

Caroline Dardelet
06 79 48 07 49
caroline.dardelet@energiesbois29.org

PROTÉGER : Le calendrier de l'entretien de l'arbre

L'Office Français de la Biodiversité préconise de **ne pas tailler les arbres pendant la période de reproduction des oiseaux**.

- Pour les particuliers, il s'agit d'**une recommandation sur la période du 15 mars au 31 juillet.**
- Pour les exploitants agricoles, il s'agit d'une **interdiction entre le 16 mars et le 15 août** (cadre de la conditionnalité PAC – BCAE n°8).

Le programme Breizh bocage est cofinancé par la Région Bretagne et l'Union Européenne, avec la participation du Département du Finistère et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Retrouvez l'historique des lettres bocage sur le site internet du SAGE :
www.sage-sud-cornouaille.fr/documentations/lettre-dinformation